

# Compte-rendu provisoire du Conseil municipal

# du 19 février 2021

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-JULIEN-EN-BEAUCHÊNE, convoqué par courrier distribué le onze janvier deux mille vingt et un, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Polyvalente de la Commune afin de pouvoir respecter les consignes sanitaires liées à la Covid-19.

<u>Présents</u>: BOURGAT Michel, FERMENT Alice, GAUTHIER Jean-Pierre, PASCAL Alain, SALETTI Hélène, SCHNEYDER Lætitia, SERRI Jean, STEFANI Cécile, VALLIER Jean-Claude, VIALET Baptiste.

Représentée : ANQUETIN Isabelle, pouvoir à SCHNEYDER Lætitia.

Secrétaire de séance : SCHNEYDER Lætitia.

### Le conseil débute à 14h30

#### Approbation du C.R. du CM du 15/01/2021

Une seule demande de correctif avait été demandée. Les réponses convenables ayant été apportées, le Maire propose que le texte à retenir pour le compte-rendu définitif soit celui qu'il avait envoyé aux élus en premier lieu. A savoir : remplacement du correctif qui n'a pas lieu d'être par la phrase ci-dessous :

« Madame Saletti fait remarquer que la prime COVID ne peut pas s'appliquer aux agents de la commune, en fonction des documents qu'elle a lus à ce sujet. Le Maire indique que les renseignements dont dispose la Mairie ne semblent pas interdire l'attribution de cette prime à des personnels de la fonction publique territoriale. Dès lundi 18, le contrôle de légalité sera contacté à ce sujet, ainsi que les services du Centre de Gestion ». Voté à l'unanimité.

#### Subvention goudron

La commune a demandé un chiffrage préliminaire des besoins de goudronnage de ses routes, sur la durée de la mandature. Ceci afin de pouvoir établir un plan de financement de ces travaux année par année sur cette période.

Il faut prévoir une dépense globale de l'ordre de 250.000 €, au minimum. Jusqu'à présent, ces dépenses font l'objet de l'attribution d'une subvention une année sur deux. La proposition est donc de solliciter, cette année, le Département à hauteur de 25000 €. Une demande qui pourrait être reconduite en 2023 et en 2025 pour un montant comparable. Seule la demande de 2021 doit faire l'objet d'une délibération au cours du Conseil de ce 19/02. Ce montant est calculé pour qu'en fin de mandature, les sommes consacrées aux opérations « goudron » soient en adéquation avec l'estimation de 250 k€ indiquée ci-dessus.

Pour information, la commune a effectivement réglé en 2020 une facture goudron de 35000 € (HT).

Le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter une subvention d'un montant de 25000 € pour ses travaux de goudronnage, au titre de l'année 2021 (Unanimité).

#### Vente de lots de terrains du lotissement Chante-Duc

La décision de fixer à 32 € le prix de vente du m² de terrain dans le lotissement Chante-Duc a conduit plusieurs personnes à envisager de se porter acquéreur. Les premiers candidats sont des personnes résidant déjà dans le village, et qui souhaitent construire une habitation sur l'un des terrains de Chante-Duc. D'autres personnes sont intéressées, et ont pris une option sur certains lots.

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le compromis de vente concernant la vente du lot n°8 à Monsieur Corentin PARRON et à Madame Kim FAUCHON. La rédaction du compromis est en cours chez le notaire Maître Tudès.

Le Maire souhaiterait que le Conseil l'autorise aussi, pour 2021, à signer les promesses de vente chez le Notaire, sans qu'il soit nécessaire de produire une délibération pour chaque signature de compromis de vente. Par contre, une délibération sera prise pour autoriser le Maire à signer l'acte de vente, chaque fois que sera actée la vente définitive d'un lot à un acheteur.

Monsieur Vialet demande quels sont les lots déjà retenus par de possibles acheteurs. Le Maire indique que outre le lot n°8, le lot n° 13 intéresse deux acheteurs, un habitant le village, et un autre qui voudrait l'acheter pour une résidence secondaire, dans un premier temps. Un troisième acheteur pourrait être intéressé par le lot 13 (ou le lot 11), un quatrième acheteur, habitant le village, a pris une option sur le lot n°4.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le compromis de vente concernant la demande de M. Parron et Mme Fauchon (Unanimité : 10 voix pour, une abstention)..

Le Conseil autorise également le Maire à signer les compromis de vente pour les lots de ChanteDuc qui seraient choisis par de prochains acheteurs au cours de l'année 2021. Il est par contre précisé que le Maire devra demander une autorisation au Conseil Municipal, pour signer chacune des ventes de lots qui pourront se présenter en 2021 (Unanimité : 10 voix pour, une abstention).

#### Demandes de subventions :

Plusieurs demandes de subventions ont été présentées, constituant des demandes habituelles, d'organismes auxquels la commune accorde un soutien.

Outre la truite du Buëch, à qui la commune accorde 80 €, chaque année, plusieurs associations demandent un soutien, le Secours populaire, les Restaurants du Cœur, Solidarité Paysanne.

Après échange avec les élus, le Conseil Municipal répond positivement aux demandes présentées, attribue une aide financière d'un montant de 300 €, identique pour ces trois entités (Unanimité).

#### Cotisations à divers organismes :

Comme chaque année, des cotisations sont réclamées par divers organismes : AMF, ADIL, Fonds de Solidarité Logement, Communes forestières, et Fondation du Patrimoine (respectivement 132 € - 44,10 € - 51,20 € - 200 € et 55 €).

Le Conseil Municipal autorise le Maire à régler ces cotisations (Unanimité).

#### Demande de subvention à l'Agence de l'Eau

Les documents établis pour la demande de subvention DETR concernant les travaux prévus au hameau des Oches ont été également transmis à l'Agence de l'Eau. Mais l'Agence de l'Eau ne prendra la demande en considération qu'après avoir rempli un formulaire de 12 pages -un Cerfa-. Il est aussi indispensable que l'engagement de respect de la Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable soit attesté par délibération du Conseil municipal. D'autres pièces complémentaires sont aussi réclamées. Le Maire demande au Conseil de bien vouloir prendre une délibération appropriée selon les termes indiqués par l'Agence de l'Eau. Le texte de la délibération est lu en séance. Monsieur Vialet souhaiterait savoir ce qu'il advient si l'entreprise qui sera retenue ne remplit pas toutes les conditions exigées par la charte Qualité : les subventions octroyées seront elles réduites, etc... Le Maire répond que c'est la première fois que la commune doit remplir cette condition sur la Qualité des réseaux d'eau potable, et qu'il ne connaît pas la réponse. Il se renseignera auprès de Hydrétudes, le maître d'œuvre pour les travaux des Oches, ou auprès de ITO5, et auprès de l'AMF.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la délibération proposée par l'Agence de l'Eau, comme indiqué ci-dessus (Unanimité)

#### Travaux de peinture de la salle polyvalente

Madame Schneyder avait dès juillet dernier envisagé une remise en état de la salle polyvalente et du gîte, projet stoppé en raison de la situation sanitaire. Des devis vont être demandés. Le Maire indique que pour bénéficier d'une subvention de PACA pour cette opération, elle doit avoir le caractère d'une démarche écoresponsable. Il faudrait donc associer les travaux à une amélioration des déperditions dans le bâtiment, et à des économies de chauffage associées. La mise en place d'une ventilation serait également souhaitable, pour évacuer l'humidité du sol, lors de réunions regroupant un nombre important de participants.

Après une discussion entre les élus, il est convenu qu'il n'est pas nécessaire de prendre une délibération sur ce point, avant de disposer de devis pour les divers travaux qui pourraient être engagés.

## Réfection de toiture pour la chapelle de Vaunières

Les responsables de l'Association Village des jeunes ont demandé à la commune de venir constater l'état de la toiture de la chapelle de Vaunières. M. Bouteille et le premier adjoint sont allés constater qu'il fallait effectivement procéder cette année à une réparation de la toiture, détériorée au fil du temps. Le Maire a également constaté l'état de la toiture. Il indique que la couverture est faite avec des tuiles écailles, dont certaines ont été cassées, ou ont glissé de la toiture. Il lui semblerait intéressant de demander à une entreprise disposant de tuiles écailles de remplacement si elle peut procéder à une simple réparation de cette toiture, ou bien si il faut procéder à une réfection complète du toit. Il n'y a pas à délibérer sur ce point d'ordre du jour, la priorité étant de disposer de devis.

#### Adressage

Un groupe de travail s'est réuni pour faire évoluer un projet d'adressage que le Maire avait envoyé aux élus au début du mois d'août 2020. Ceci a permis de préparer une base locale d'adressage.

Il y a nécessité de valider en C.M. cette base.

Cet adressage est indispensable à l'installation prochaine de la fibre optique en 2021 sur la commune de Saint-Julien. SFR a dans ce but établi sa propre base de données de 166 points d'accès numériques, base qui a été envoyée en Mairie le 15 janvier 2021. Nous avons relevé quelques erreurs sur cette base, qui ont été signalées en temps utile (avant le 15/02/2021).

La base locale que nous avons constituée est composée de 239 adresses « numériques », un nombre très élevé par rapport à celui de SFR.

Le Conseil devra se prononcer sur les choix qui ont été faits, dans les hameaux et dans le centre bourg. A l'issue de la validation de la dénomination et de la numérotation des voies ainsi adoptée, la base locale sera établie sous une forme quasi définitive, puis transférée à la base d'adressage nationale.

Ensuite, il sera passé commande des plaques de rues, et des numéros qui seront attribués aux habitations. Les habitants seront informés individuellement de l'adressage mis en place, et de la nécessité pour eux d'en informer les organismes avec lesquels ils sont en relation.

Le Maire présente les conclusions du groupe de travail, considérant que la plupart des propositions peuvent recevoir l'aval du Conseil Municipal. En ce qui concerne les hameaux, seuls deux points ont été débattus. Pour Baumugnes, la proposition de créer une « Impasse de la Clairefontaine » a été validée, avec deux habitations. Les habitants ont également demandé que la rue principale du hameau soit dénommée « chemin de la chapelle » plutôt que route de Costavi. Pour Montama Haut, certains membres du groupe de travail souhaitaient numéroter une grange, mais les granges et les garages n'ont pas à être numérotés selon les indications données dans le Guide d'adressage des Hautes-Alpes ; après un échange prolongé, 9 élus se rangent à l'avis du maire, il y a deux abstentions. Les propositions pour l'ensemble des hameaux sont validées.

Pour le village, la discussion porte sur le fait que le groupe de travail ait numéroté un lot (38) alors que des lots équivalents, du lotissement La Blache, également dépourvus de tout habitat, ne l'ont pas été. Finalement, ce numéro sera supprimé.

Un second débat s'est aussi engagé sur la façon de numéroter les rues principales du village, la rue de Provence, la rue du Dauphiné et la route de Durbon. Beaucoup d'avis ont été exprimés, certains considérant que les trois rues se rejoignant au niveau du lavoir communal, il était plus logique de faire partir ces trois rues depuis ce lavoir, plutôt que de faire partir la rue du Dauphiné depuis la Mairie. Une autre version était de numéroter les rues de Provence et du Dauphiné depuis les entrées Sud et Nord du village, la troisième version étant de conserver le choix fait par le groupe de travail.

Finalement, c'est la première situation que le Conseil municipal a adopté. L'ensemble de l'adressage de la commune est donc considéré comme validé, et sera transmis aux services du département concernés dès la semaine prochaine. Plusieurs élus ayant dû quitter la séance, le vote a été acquis par 6 voix pour et deux abstentions (trois élus qui avaient dû partir n'ont pas pris part au vote).